



**Municipalité de la  
Commune de Duillier**

**Préavis N° 12/2016  
au Conseil communal**

**Plafond d'endettement pour la législature  
2016 - 2021**

Délégué municipal

*Monsieur Michel Peytregnet*



Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule

---

Depuis l'année 2007, les communes, les associations de communes et les autres regroupements de droit public vaudois (art. 147 LC) sont tenus d'adopter un plafond d'endettement pour la durée d'une législature.

Dans une volonté d'optimiser et d'assurer une bonne gestion et suivi des finances communales, les dispositions légales (art. 143 LC) prévoient de réitérer l'opération dans le courant des six premiers mois de chaque nouvelle législature.

Vous trouverez en annexe à ce préavis un courrier de la Conseillère d'Etat, Mme Béatrice Métraux, informant sur les nouveautés adoptées par le Conseil d'Etat pour la fixation du plafond d'endettement ainsi qu'un memorandum "Aide à la détermination du plafond d'endettement" émis par le Service des Communes et du Logement (SCL). Ces documents vous faciliteront certainement la lecture de ce préavis.

## 2. Planification

---

La fixation du plafond d'endettement est basée sur une planification financière quinquennale. Les deux principaux composants de cette analyse sont, d'une part, une prévision des investissements 2016 - 2021 préparée par la Municipalité, d'autre part, la réunion d'un ensemble d'hypothèses relatives à l'évolution du compte de fonctionnement permettant d'établir la marge d'auto-financement prévisionnelle pour chaque année de la législature 2016 – 2021. Ce qui est nouveau pour cette législature est l'abandon du plafond de cautionnement qui est désormais inclus dans le plafond d'endettement ainsi que l'intégration du plafond d'endettement des associations de communes qui ne sont pas financées par des taxes affectées. Nous avons en conséquence pris en considération la quote-part de l'endettement de l'AISE dans le calcul de notre plafond d'endettement.

## 3. Hypothèses

---

Comme nous l'avons déjà signalé à plusieurs reprises lors de l'établissement des budgets, l'exercice de prévoir les rentrées fiscales annuelles et, en conséquence, de déterminer la charge péréquative, relève quasiment de l'utopie tant les inconnues sont nombreuses.

Quelles sont alors les hypothèses que nous avons retenues ?

Nous tablons sur une hausse des revenus d'impôts tous confondus de 2 % par année et faisons progresser les charges péréquatives de 1 % par an. Nous avons diminué, LAT oblige, de 150 KCHF les revenus liés aux permis de construire et aux taxes de raccordement. Nous avons intégré dans nos liquidités la vente de la parcelle 515 "Villa Bougenier" et avons anticipé la vente de la parcelle 9 en 2019 pour un montant estimé à CHF 2 millions.

Nous avons pris un taux de 1,5 % pour le nouvel emprunt que nous prévoyons contracter fin 2016 pour l'achat de l'auberge.

Nous avons prévu des recettes à hauteur de 35 KCHF à partir de 2019 pour la mise en droit de superficie d'une partie de la parcelle 26 et 220 KCHF de location pour l'auberge à partir de 2017.

Au niveau des investissements du patrimoine administratif, nous prévoyons les investissements suivants :

<b>Patrimoine administratif</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Epuration et eau sous pression	0	750 000	750 000	750 000	750 000	750 000
Carrefour épicerie		100 000				
Mûr cimetière		100 000				
Aménagement extérieur Eglise		100 000				
Aménagement extérieur CC			200 000			
Réfection CC solde		300 000				
Rénovation Fontaine Vieux village		70 000				
Sécurisation accès Ecole			200 000			
Station de pompage	610 000					
Réfection Ch. Tuillerie	158 000					
Divers et imprévus	0	100 000	110 000	110 000	110 000	110 000
<b>Total Patrimoine administratif</b>	<b>768 000</b>	<b>1 520 000</b>	<b>1 260 000</b>	<b>860 000</b>	<b>860 000</b>	<b>860 000</b>

Nous prévoyons également des investissements dans le patrimoine financier qui sont :

<b>Patrimoine Financier</b>	<b>2 016</b>	<b>2 017</b>	<b>2 018</b>	<b>2 019</b>	<b>2 020</b>	<b>2 021</b>
Auberge	3 200 000	2 000 000				
Réfection parcelle 26			1 500 000	1 500 000		
Réfection appart. CC	234 000					
<b>Total Patrimoine financier</b>	<b>3 434 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des investissements</b>	<b>4 202 000</b>	<b>3 520 000</b>	<b>2 760 000</b>	<b>2 360 000</b>	<b>860 000</b>	<b>860 000</b>

#### 4. Plan d'amortissement 2016 - 2021

<b>Amortissements</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Patrimoine administratif</b>						
9141.32 Condamine	31 700	31 700	31 700	31 700	31 700	31 700
9143.15 Ancienne Poste	42 677	42 677	42 677	42 677	42 677	42 677
9141.37 Eau Ch. du Molard	13 887	13 887	13 887	13 887	13 887	13 887
9141.38 PGEE ch. Du four	9 935	9 935	9 935	9 935	9 935	9 935
9141.12 Réf. Rue du Château	18 500	18 500	18 500	18 500	18 500	18 500
351.331.0 Collège	36 835	36 835	36 835	36 835	36 835	36 835
Epuration et eau sous pression (30 ans)	0	0	25 000	50 000	75 000	100 000
Carrefour épicerie (15 ans)	0	6 700	6 700	6 700	6 700	6 700
Mûr cimetière (20ans)	0	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Aménagement extérieur Eglise (20 ans)	0	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000

Aménagement ext. CC (20 ans)	0	0	0	10 000	10 000	10 000
Réfection CC solde (30 ans)	0	0	10 000	10 000	10 000	10 000
Rénov. Fontaine Vieux village (15 ans)	0	0	4 700	4 700	4 700	4 700
Sécurisation accès Ecole (15 ans)	0		0	13 300	13 300	13 300
9141.11 Station de pompage (30 ans)		22 000	22 000	22 000	22 000	22 000
Réfection Ch. Tuillerie (15 ans)		10 500	10 500	10 500	10 500	10 500

Total patrimoine administratif                    153 534   202 734   242 434   290 734   315 734   340 734

Patrimoine financier	<b>2 016</b>	<b>2 017</b>	<b>2 018</b>	<b>2 019</b>	<b>2 020</b>	<b>2 021</b>
----------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

9143.16 Réfection CC appartements	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000
358.331.0 Parcelle 26 (30 ans)	120 750	120 750	120 750	120 750	120 750	120 750
Auberge (30 ans)	0	107 000	184 000	184 000	184 000	184 000
Réfection parcelle 26 (30 ans)	0		0	100 000	100 000	100 000

Total patrimoine financier                    133 750   240 750   317 750   417 750   417 750   417 750

Total des amortissements                    287 284   443 484   560 184   708 484   733 484   758 484

## 5. Prévisions des liquidités

Sur la base de l'ensemble des hypothèses retenues, nous disposons d'une marge d'autofinancement de CHF 3'658'822.-- pour la législature 2011 - 2016 et des liquidités de CHF 6'983'000.-- au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Au cas où nous procéderions à l'ensemble des investissements mentionnés ci-dessus, nous devrions faire appel à des emprunts à hauteur de CHF 3'000'000.-- (cf. prévisions des liquidités ci-dessous).

Liquidités	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Disponible au 01.01.2016	6 983 000	6 042 118	2 909 631	519 973	676 613	396 052
Marge d'autofinancement	411 118	537 513	520 342	666 640	729 438	793 770
Investissement	4 202 000	3 520 000	2 760 000	360 000	860 000	860 000
Remboursement prêt	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
Disponible	3 042 118	2 909 631	519 973	676 613	396 052	179 822
Emprunt	3 000 000					

## 6. Pour terminer

En conséquence de ce qui précède nous vous demandons de fixer notre plafond d'endettement à CHF 11'898'765.--, ce qui correspond à une quotité de dette brute maximale de 191 % (cf. annexe "Plafond d'endettement").

Pour mémoire, le plafond d'endettement était fixé à CHF 9'800'000.-- pour la dernière législature ce qui correspondait à une quotité de dette brute maximale de 145 %.

Ce montant paraît important dans l'absolu. L'Autorité cantonale de surveillance des finances communales a établi un ratio particulier pour la "Quotité de la dette brute" et la "Quotité de la dette nette", permettant d'évaluer l'endettement ainsi créé par rapport à la situation des finances communales. L'échelle d'évaluation est la suivante :

> 150 %	Mauvais
> 200 %	Critique

Notre Quotité de dette brute est donc dans une fourchette jugée critique alors que notre Quotité de dette nette est excellente.

L'Autorité cantonale de surveillance recommande de ne pas dépasser la valeur de 250 %.

Cela détermine, pour notre commune, la limite maximum à ne pas franchir à CHF 15'574'300.- Le montant souhaité de CHF 11'898'765.-- reste donc bien en-dessous de cette cote d'alerte.

Il est utile également de préciser ici que l'utilisation de ce plafond se fera au cours de la législature par préavis pour chaque demande d'investissement.

La Municipalité vous propose dès lors de fixer le plafond d'endettement pour la durée de la législature 2016 - 2021 à

**CHF 11'898'765.--**

## **7. Conclusions**

Au vu de ces éléments et, compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal N° 12/2016 relatif au plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021,
- vu le rapport de la commission de Gestion et des Finances,
- ouï les conclusions du rapport de la commission précitée,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **le Conseil communal de Duillier décide**

1. d'adopter le préavis municipal N° 12/2016 relatif au plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021,
2. de fixer ce plafond d'endettement à CHF 11'898'765.--.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 29 août 2016, pour être soumis au Conseil communal de Duillier.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

  
Jacques Mugnier



Le Secrétaire

  
Andres Zähringer

Annexes : - Instructions de Mme la CE B. Métraux  
- Aide à la détermination du plafond d'endettement  
- Plafond d'endettement